

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1145>



**- Arrêté du 1er mars 2021
modifiant l'arrêté du 21
novembre 2018 relatif aux
enseignements dispensés
NOUVEAU
dans les formations sous
statut scolaire préparant au
baccalauréat professionnel**

Date de mise en ligne : dimanche 11 avril 2021

- T.V.P. - TEXTES REGLEMENTAIRES -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0086 du 11 Avril 2021